

La TVA, pratique et actuelle

09 novembre 2021 (Genève, l'après-midi)

11 novembre 2021 (Montreux, l'après-midi)

Public visé

- Fiduciaires
- Conseillers fiscaux
- Réviseurs
- Comptables
- Personnes régulièrement confrontées à des questions TVA que ce soit en entreprise, dans les collectivités publiques ou en fiduciaire

Contenu

- Récentes modifications et adaptations de la pratique administrative
- Illustration des changements à l'aide d'exemples concrets
- Approfondissement de certains sujets d'actualité
- Bref état des lieux sur le projet de révision de la LTVA

Conditions-cadres

Des bonnes connaissances et une certaine pratique en matière de TVA sont requises. Il s'agit d'une mise à jour des connaissances

Vos avantages

Vous connaîtrez

- Les nouveautés en matière de TVA
- Les modifications de pratique de l'AFC
- La jurisprudence importante de l'année écoulée

Vous saurez

- Reconnaître les risques et les opportunités chez vos clients
- Anticiper les besoins de vos clients
- Mettre en pratique les connaissances acquises

Responsable du séminaire

Isabelle Homberger Gut, licenciée en droit, experte fiscale diplômée, membre de la sous-commission TVA d'EXPERTsuisse; Directrice, Homberger TVA Sàrl, Fribourg.

Conférenciers

Isabelle Homberger Gut, (voir ci-dessus)

David Python, économiste, Administration fédérales des contributions, Division principale de la TVA, Division Droit, Berne



Isabelle
Homberger Gut



David Python

Dates

09.11.2021 l'après-midi – Genève
11.11.2021 l'après-midi – Montreux

Lieux

Fairmont Grand Hotel Geneva
Quai du Mont-Blanc 19
1201 Genève
www.fairmont.com/geneva
Grand Hotel Suisse Majestic
Avenue des Alpes 45
1820 Montreux

Prix du séminaire

CHF 410.– non-membre
CHF 360.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse

Sont compris

- toute la documentation (version papier et numérique)
- café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle
- TVA 7,7%

Directives concernant la formation continue

La participation à chaque partie sera comptabilisée séparément à raison des 4 heures correspondantes par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.

Programme

	Thèmes	Conférenciers
13.00–13.30	Café d'accueil	
13.30–13.35	Bienvenue et introduction	Isabelle Homberger Gut
13.35–14.20	Actualités et changements de pratique, resp. nouvelles pratiques entrés en vigueur courant 2020 (notamment domaine de la santé, nouvelles prestations exclues, droits d'émission, prestations de formation versus prestations électroniques, prestations fournies aux entreprises de navigation aérienne)	Isabelle Homberger Gut
14.20–14.50	Etat des lieux sur les mesures COVID-19, leur qualification du point de vue TVA, leurs impacts et autres problématiques y relatives	David Python
14.50–15.20	Succession fiscale partielle – responsabilité	Isabelle Homberger Gut
15.20–15.50	Pause-café	
15.50–16.35	Prescription, interruption de prescription Effet des décomptes rectificatifs et de concordance sur la prescription	David Python
16.35–16.50	Décompte TVA, notion de chiffre d'affaires et impact sur la redevance radio TV	David Python
16.50–17.05	Bref état des lieux sur le projet de révision de la LTVA (sur base message du Conseil fédéral)	Isabelle Homberger Gut
17.05–17.15	Conclusion	Isabelle Homberger Gut

Dispositions

Font foi les Conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch, en particulier:

Inscription et conditions générales

Toute inscription doit être munie d'une signature manuscrite ou électronique et s'effectue via notre plate-forme en ligne. Le prix est intégralement dû conformément à la facture envoyée à la suite du séminaire.

Délai d'inscription et d'annulation

Un mois avant la date de la manifestation

Toute inscription envoyée est engageante, même si, le cas échéant, la personne inscrite n'a reçu aucune confirmation de la part d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les horaires, la durée, le lieu et les conférenciers de la manifestation sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, EXPERTsuisse SA se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais

En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera

considéré). Autrement, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'annulation: sans frais

Annulation après le délai d'annulation, jusqu'à une semaine avant le début du séminaire: CHF 200.–

Annulation à partir d'une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

CGV et Déclaration relative à la protection des données

Font foi les Conditions générales de vente et la Déclaration relative à la protection des données d'EXPERTsuisse SA consultables sur le site www.expertsuisse.ch.